

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 22 MAI 2023

DÉLIBÉRATION – CAC-2023-INST-07

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 09/06/2023

Date de transmission : 09/06/2023

Date de réception rectorat : 09/06/2023

**APPROUVANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DU
CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER**

- VU** le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
VU le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans la version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
VU la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Considérant que la commission d'évaluation du conseil académique plénier est constituée de vingt enseignants-chercheurs au maximum, issus du corps des professeurs des universités et assimilés, et de celui des maîtres de conférences et assimilés, pour moitié élus respectivement au sein de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire et pour moitié provenant de la communauté parmi les non élus au sein d'un conseil central ;

Considérant que la commission d'évaluation du conseil académique plénier est constituée de deux personnels maximum de la filière des bibliothèques, des ingénieurs, de la filière administrative, des personnels techniques ou sociaux et de santé, autrement dit BIATSS, le premier provenant de la commission de la recherche ou de la commission de la formation et de la vie universitaire, le second provenant de la communauté parmi les non élus au sein d'un conseil central ;

Considérant que la commission d'évaluation du conseil académique plénier est constituée de six étudiants maximum, dont un provenant de la commission de la recherche, deux de la commission de la formation et de la vie universitaire et trois provenant de la communauté étudiante, non élus au sein d'un conseil central ;

Considérant qu'un appel à candidature a été lancé du 14 avril 2023 au 10 mai 2023 pour constituer la commission d'évaluation du Conseil académique plénier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 22 mai 2023 en formation plénière décide :

ARTICLE 1 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DU CONSEIL ACADÉMIQUE

D'approuver la composition de la commission d'évaluation du Conseil académique plénier de l'Université comme suit :

	Membres élus du Conseil académique	Membres non élus d'un Conseil central
Enseignants	- GOROCHOV Nathalie - HAMELIN Fabrice - MALFATTI Edoardo - N'DAH SEKOU Virginie - RIFAI Hala - PELZ Elizabeth	- BALLENGHEIN Ugo - BOUDENNE Abderrahim - FIFRE Alexandre - GRILLO Sabrina - MONNIER Judith - SANTOS-PENA Jesus - SIMON Stéphanie

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 22 MAI 2023

BIATSS	- COSTES Bruno	- SITTER Aurélie
Usagers	- HAGHEGHE Mohammadreza - Toàn Martzloff	- BARAHIMI Imane - CITEAU Arianna - TURPIN-VITRY Pauline

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 22 mai 2023

Le Président de l'Université
Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**Nombre de membres présents et
représentés participant à la délibération :**

64

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 9

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie